

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011**

**Conseillers municipaux en exercice :** 29

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants :** 27

**Conseillers absents excusés :** Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

**Conseillers absents non excusés :** Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

**Procurations :** Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,  
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,  
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,  
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,  
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,  
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,  
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,  
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,  
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

**Secrétaire de séance :** Claude FINANCE

**Date convocation :** 14 avril 2011

**N°027/2011**

**Objet :** Projet d'urbanisation des Jardins Fleuris  
**Rubrique :** 2.2

**Rapporteur :** Bertrand KLING

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la zone 1NAa des Jardins Fleuris est une zone naturelle réservée à une urbanisation future, comme indiqué dans le règlement applicable à la zone 1NA du plan d'occupation des sols actuel.

Cette zone fait l'objet d'études en vue de son urbanisation par la construction de logements sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire et de l'application de la loi solidarité et renouvellement urbain.

A cette fin, des acquisitions ont déjà eu lieu dans ce secteur. S'agissant d'un projet d'intérêt général répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, la commune pourra être amenée à se rendre propriétaire des immeubles concernés, à l'amiable ou alors par l'usage de son droit de préemption urbain pour constituer une réserve foncière lui permettant le moment venu de réaliser cette opération de construction de logements. Ces acquisitions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de l'EPF Lorraine.

.../...

Monsieur le Maire propose donc d'acter ce projet de construction de logements sociaux sur la zone 1NAa des Jardins Fleuris et le moment venu d'acquérir les biens concernés.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie - développement économique réunie le 7 avril 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des voix (26 voix pour - 1 abstention : Marc BARRON), d'approuver le projet d'urbanisation de la zone 1NAa des Jardins Fleuris et le principe de la constitution de réserves foncières dans cette perspective.

Date : 20 avril 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 20110420-11-027-DE

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,  
Jean-Pierre BRANOUX.

